

CHAPITRE VIII :

FSBB CHAMPIONNATS DES JEUNES

ART. 801 :

Les articles 501 à 516 des règlements sportifs sont d'application.

ART. 802 :

Tous les jeunes joueurs (euses) de bowling (pré minimes, minimes, juniors) appartenant à un des clubs mentionnés aux articles 201 et 202 du ROI peuvent participer aux championnats pour jeunes

ART. 803 :

Pour les championnats individuels, il est obligatoire de jouer dans la catégorie qui est reprise sur sa carte licence.

ART. 804 :

En cas d'égalité de quilles lors d'une compétition sans finale, sera pris en considération pour le classement final la plus petite différence entre la plus haute et la plus basse partie de toutes les parties jouées.

En cas d'égalité après avoir joué les éliminatoires, sera repris pour la demi-finale ou finale celui qui aura la plus petite différence entre la plus haute et la plus basse des parties éliminatoires.

En cas d'égalité après avoir joué la demi-finale, sera joué un 9ème et 10ème frame pour départager les joueurs qui entrent en ligne de compte pour une place en finale.

En cas d'égalité de quilles (pour les 3 premières places) après avoir joué la finale un jeu supplémentaire sera joué pour départager les joueurs (sauf si les règlements du championnat stipulent clairement qu'une procédure différente sera suivie)

ART. 805 :

Les joueurs qui ne se sont pas inscrits pour la première série peuvent en payant la moitié du montant de l'inscription, participer à la deuxième série et leurs scores seront comptabilisés pour leur moyenne.

ART. 806 :

Chaque joueur doit se présenter au responsable de la compétition 30 minutes avant le début du shift, muni de sa carte de membre (avec photo).

ART. 807 :

Chaque joueur doit contrôler son score avec ceux du tableau officiel. Les erreurs éventuelles doivent être signalées dans un délai de 15 minutes après la divulgation ou l'affichage des résultats officiels.

ART. 808 :

Les championnats prévus sur deux week-ends ne peuvent pas être joués en un week-end.

ART. 809 : HABILLEMENT.

a. Les garçons portent:

- Une chemise de bowling ou un polo avec col.
- Pendant les Championnats Nationaux pour jeunes, le port de l'emblème du club ou du nom du club sur la chemise de bowling ou le polo ne sont pas obligatoires.

Le port de l'emblème du club ou du nom du club est obligatoire si le règlement du club le spécifie.

- Un pantalon long. Par pantalon long on entend un long pantalon habillé ou un pantalon de training principalement de couleur uniforme.
- Des chaussures de bowling.
- Ne sont pas autorisés : les T-shirts, les shorts ou bermudas, les jeans, les autres habits de fantaisie et les couvre-chefs.

b. Les filles portent:

- Une chemise de bowling ou un polo avec col.
- Pendant les Championnats Nationaux, le port de l'emblème du club ou du nom du club sur la chemise de bowling ou le polo ne sont pas obligatoires.

Le port de l'emblème du club ou du nom du club est obligatoire si le règlement du club le spécifie.

- Un pantalon long. Par pantalon long on entend un long pantalon habillé ou un pantalon de training principalement de couleur uniforme.
- Sont également autorisés : une jupe ou jupe-culotte et un bermuda (long ou court).
- Des chaussures de bowling.
- Ne sont pas autorisés : les T-shirts et les jeans, les autres habits de fantaisie et les couvre-chefs.

c. Les coaches nationaux et accompagnateurs de jeunes (uniquement pendant les championnats pour jeunes) présents dans l'aire de jeu doivent également se plier aux règles énoncées ci-dessus.

d. Les textes publicitaires sont autorisés.

e. Les referees, administrateurs et délégués officiels ont le droit et le devoir, pendant les compétitions organisées ou reconnues par la FSBB, de faire remarquer aux joueurs le port d'une tenue non réglementaire ou déplacée ou fantaisiste. Ils rentreront ensuite un rapport auprès de la FSBB.